



Bouclier fiscal : un bilan prévisible mais éloquent

Le bilan du bouclier fiscal pour l'année 2008 est désormais connu. Les chiffres, bien que prévisibles au vu de ceux que la loi « *tepa* » avançait, sont cependant éloquents.

Les chiffres

A ce jour, et sous réserve d'éventuels ajustements résultant des dernières demandes non encore intégrées au présent bilan (qui ne modifieront pas le « sens » profond de ce bilan), les principales données sont les suivantes :

- le coût budgétaire du bouclier fiscal « version 2008 » s'élève à 458,34 millions d'euros,
- 13.998 contribuables en ont bénéficié,
- la moyenne des restitutions s'élève à 32.743 euros mais recèle d'importantes disparités.
- les 8.338 bénéficiaires du bouclier qui ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ont perçu en moyenne 580 euros,
- 834 bénéficiaires, disposant d'un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros (ce qui correspond à la dernière tranche de l'ISF), ont perçu en moyenne 368.261 euros,
- entre ces deux extrêmes, la moyenne des remboursements croît au fur et à mesure que la valeur du patrimoine s'élève, ce qui montre clairement le lien structurel qui existe entre le bouclier et l'ISF.

Ces données « réelles » marquent une certaine inflexion par rapport à celles qui figurent dans la loi « *tepa* », laquelle s'appuyait sur des bénéficiaires « potentiels » préalablement identifiés par les données fiscales.

- En volume, les contribuables non imposables à l'ISF (mis en avant par le gouvernement dans sa communication en faveur du bouclier) représentaient 86 % des bénéficiaires potentiels mais 59 % des bénéficiaires réels. En effet, pour 2008, 235.000 bénéficiaires potentiels du bouclier fiscal étaient identifiés pour un coût budgétaire de 810 millions d'euros, tandis que 8.338 contribuables non imposables à l'ISF ont effectivement demandé une restitution.
- Parmi eux, 32.000 contribuables à l'ISF pouvaient obtenir 678 millions d'euros, dont 1.000 pouvaient obtenir 272 millions d'euros.
- Le remboursement potentiel moyen global était de 3.446 euros dans la loi « *tepa* » tandis que le remboursement moyen réel s'élève à 32.743 euros.
- Parmi les 1.000 plus grands gagnants des bénéficiaires potentiels qui disposent d'un patrimoine de plus de 15,5 millions d'euros, 843 ont bénéficié d'un remboursement pour un montant supérieur à celui préalablement évalué (368.261 euros constatés contre 272.000 euros évalués).

A la lecture de la moyenne des remboursements effectifs, le profil type du gagnant du bouclier est le suivant : plutôt parisien (la région parisienne, qui connaît à la fois une forte concentration des richesses et un haut niveau de la valeur du patrimoine immobilier, devrait représenter près de 60 % des montants remboursés), ce contribuable connaît une situation particulièrement aisée en termes de revenus et de patrimoine.

Quels enjeux ?

Le débat sur le bouclier fiscal est vif. Il pose, par construction, la question de l'imposition du patrimoine et des revenus dans notre société. N'oublions pas que l'imposition du patrimoine a été très affaiblie par la loi « *tepa* » (droits de succession et de donation, ISF) ce qui aura un impact certain sur la hausse des inégalités. Au-delà du bouclier fiscal, dont la légitimité est désormais profondément entamée et dont la question de l'existence est posée, c'est donc bien le nécessaire rééquilibrage du système fiscal dans le sens d'une meilleure redistribution, qui est en jeu.

Le « mérite » et la « réussite » si souvent invoqués n'entrent en rien dans ce débat, la principale caractéristique de la rente est la transmission de génération en génération, pas la réussite. Sauf à dire que si à 60 ans, on ne bénéficie pas du bouclier, on a raté sa vie...